

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROFESSIONNALISER L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

M. Serva, M. Mathiasin, M. Califer, M. Baptiste, Mme Bassire, M. Lenormand, Mme Youssouffa,
M. Molac, M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani,
M. de Courson, Mme Descamps, M. Favenne-Bécot , Mme Froger, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Panot

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.